

PARIS, le 07/02/2011

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés COGEAS - Société de Courtage d'Assurances, 48 Rue Servan - 75011 - PARIS, certifions que :

**IN SUD**  
**295, CHEMIN DES VIOUGUES**  
**13300 SALON DE PROVENCE**

a souscrit à effet du 01/01/2011, un contrat d'assurances FLOTTE AUTOMOBILE sous le n° 107004/0076098 auprès de la Compagnie ARISA ASSURANCES - 5, rue Eugène Ruppert - L-2453 - LUXEMBOURG, garantissant par application de ses clauses et conditions, les véhicules désignés ci-après :

- MERCEDES N° AV-088-JS,
- MERCEDES N° AX-237-QS,

CONFORMES AUX NORMES LEGALES DESTINES, AUX TRANSPORTS ONEREUX DE PASSAGERS ET CONDUITS PAR DES CHAUFFEURS TITULAIRES DE LA LICENCE DE CIRCULATION EXIGEE PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

Les garanties s'exercent uniquement pour les risques suivants :

- responsabilité civile vis-à-vis des tiers transportés à titre onéreux dans les véhicules, à concurrence du montant des dommages (illimité).
- protection juridique, à concurrence d'une somme de 15.300 €.

La présente attestation EST VALABLE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2011 A 24 HEURES (SAUF EN CAS DE RESILIATION CONTRACTUELLE ANTICIPEE OU DE RETRAIT DE L'AUTORISATION DE TRANSPORT PAR LES AUTORITES COMPETENTES) et ne peut engager la Compagnie ARISA ASSURANCES, en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Jean François AUTHIER

